

## APPEL A PROJETS 2018

### MANIFESTATIONS / ACTIONS CULTURELLES

#### Préambule

Le territoire de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais propose une offre culturelle et patrimoniale diversifiée. Celle-ci fait l'objet d'un diagnostic qui permettra de définir les orientations de la future politique culturelle intercommunale avant la fin de l'année 2018.

Cependant, le Conseil communautaire a décidé de poursuivre avant cette échéance son soutien au développement culturel en définissant son soutien financier aux manifestations et actions culturelles de dimension intercommunale qui s'inscrivent dans une démarche partenariale et transversale le 27 février 2018. (Délibération DL2018\_103 )

#### Objectifs

A travers l'enjeu du développement culturel, la Communauté de communes des Terres du Lauragais vise à favoriser l'accès à la culture pour tous et à construire une dynamique culturelle à l'échelle de son territoire. Il s'agit de fédérer le plus grand nombre autour de la culture.

1

#### Conditions d'admissibilité

*Ces trois conditions obligatoires permettent de juger de la recevabilité des candidatures.*

**1. Lien du porteur de projet avec le territoire**

Le porteur de projet agit sur le périmètre du territoire de Terres du Lauragais

**2. Dimension culturelle du projet**

Le projet revêt une dimension culturelle. Les champs d'actions concernés sont : livre et lecture, musique et danse, théâtre, arts de la rue et cirque, arts plastiques, image et cinéma, patrimoine, culture scientifique.... (inélégibilité des fêtes locales, manifestations sportives....)

**3. Ancrage territorial du porteur de projet**

Le porteur de projet bénéficie obligatoirement d'un soutien financier d'au moins une commune du territoire (aide directe exclusivement).

#### Critères de sélection

*Ces quatre critères ne sont pas obligatoires mais encouragés. Ils permettent de bonifier la notation des projets.*

**1-L'itinérance**

Le projet est organisé géographiquement sur plusieurs communes

**2-La coopération territoriale**

Le projet repose sur la participation des acteurs du territoire et des habitants

#### SIÈGE SOCIAL

Communauté de Communes Terres du Lauragais  
73 av. de la Fontasse • 31290 Villefranche de Lauragais  
05 31 50 45 50 • [accueil@terres-du-lauragais.fr](mailto:accueil@terres-du-lauragais.fr)  
N° SIRET : 200 071 298 00018 • Code APE : 8411Z

[terres-du-lauragais.fr](http://terres-du-lauragais.fr)

### 3-La médiation

Le projet comprend une ou des action(s) (*rencontres avec les artistes, bords de scène, répétitions publiques, conférences, visites guidées ...*) en direction des publics et tout particulièrement au jeune public (petite enfance, enfance-jeunesse, scolaires).

### 4-L'empreinte écologique

Le projet comprend en cohérence avec la mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial des actions visant à réduire l'émission à gaz à effet de serre et les déchets.

*Exemples d'actions : mode de transport collectif pour le public (co-voiturage, navette...), approvisionnement local (produits et fournisseurs), produits bio, utilisation d'équipements et matériels économes en énergie (ampoule basse consommation), limitation de production de déchets, mise en place de points de récupération pour le tri des déchets, utilisation de vaisselles réutilisables, préférence pour les produits recyclables que jetables, réduction des supports papier.... etc.*

## Constitution et instruction de la demande

### Dossier de candidature

Le dossier de candidature se compose de deux documents :

- 1- Dossier de candidature (document n°1)
- 2- Budget prévisionnel de l'action (document n°2)

2

Les pièces suivantes seront également à fournir :

- Une lettre de demande d'aide signée par le représentant légal explicitant l'éligibilité du projet et précisant le montant de l'aide sollicitée auprès de la Communauté de communes,
- N° SIRET
- Relevé d'Identité Bancaire
- Budget prévisionnel annuel de la structure
- Bilan moral et financier de l'action (exercice n-1)
- Bilan financier de la structure (exercice n-1)

Pour les associations loi 1901

- Copie des statuts à jour datés et signés
- Récépissé de déclaration à la Préfecture et publication au Journal Officiel
- Liste des membres du bureau en exercice (nom, prénom, profession)

### Conditions budgétaires

Le taux d'intervention minima- maxima est de **10 à 30 %**. Le montant maximum de la subvention est de **2 500 €**

**Les dépenses éligibles concernent le coût de l'opération exclusivement.**

### Paieiment

Un bilan qualitatif et quantitatif de l'action devra être transmis à l'intercommunalité. Il **conditionne le versement** de la subvention.

### SIÈGE SOCIAL

Communauté de Communes Terres du Lauragais  
73 av. de la Fontasse • 31290 Villefranche de Lauragais  
05 31 50 45 50 • [accueil@terres-du-lauragais.fr](mailto:accueil@terres-du-lauragais.fr)  
N° SIRET : 200 071 298 00018 • Code APE : 8411Z

[terres-du-lauragais.fr](http://terres-du-lauragais.fr)

### **Procédure de sélection**

Les dossiers complets seront instruits par le service culture rattaché au Département Promotion du territoire. Ils seront ensuite sélectionnés par la commission culture. Le Conseil communautaire décidera de l'attribution de la subvention aux dossiers ayant reçu un avis favorable.

### **Communication**

En contrepartie de la subvention, le candidat bénéficiaire s'engage à faire figurer sur tous les supports de communication du projet, le logotype de la Communauté de communes. Il sera transmis par voie numérique.

### **Calendrier -AAP 2018**

**9 mai 2018** : lancement de l'Appel à projets Manifestations et actions culturelles 2018

**8 juin 2018**: date limite de dépôt des dossiers de candidature

**26 juin 2018** : décision du Conseil communautaire sur l'attribution des subventions

**Juillet 2018** : notification de l'attribution des subventions

### **Modalités de dépôt**

Le dossier de candidature doit être adressé à l'attention de Monsieur Christian PORTET, Président de la Communauté de communes des Terres du Lauragais

#### Par voie postale :

#### **Communauté de communes des Terres du Lauragais**

Département Promotion du territoire - Service culture

73, avenue de la Fontasse 31 290 Villefranche de Lauragais

Ou

#### Par courriel : [sylvie.lejoly@terres-du-lauragais.fr](mailto:sylvie.lejoly@terres-du-lauragais.fr)

Un accusé de réception de dossier sera adressé aux candidats par courriel.

Les dossiers incomplets ou parvenus hors délais ne seront pas examinés.

Pour toute demande de renseignements :

Sylvie Le Joly [sylvie.lejoly@terres-du-lauragais.fr](mailto:sylvie.lejoly@terres-du-lauragais.fr) et téléphone 05 31 50 45 43

#### **SIÈGE SOCIAL**

**Communauté de Communes Terres du Lauragais**

73 av. de la Fontasse • 31290 Villefranche de Lauragais

**05 31 50 45 50 • [accueil@terres-du-lauragais.fr](mailto:accueil@terres-du-lauragais.fr)**

N° SIRET : 200 071 298 00018 • Code APE : 8411Z

[terres-du-lauragais.fr](http://terres-du-lauragais.fr)